

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE PONTAILLER SUR SAONE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2009**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil neuf et le seize mars à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALOU.

**Etaient présents :**

Mr Antoine, Mme Rougetet, Mrs Chanson, Bordat, Mme Thiebaut, Mrs Naigeon, Chaume, Brunie, Rossin, Malou, Vitureau, Brancourt, Flacelière, Vitry, Laurent, Bredelet, Maureille, Mme Tessier, Mrs Delfour, Facchinetti, Mme Chevailler, Mrs Gognat, Camp, Mme Marcadé, Mr Picci, Mmes Echaroux, Marsan, Mr Pécou, Mme Barthez, Mrs Deloge, Petitjean, Pelletier, Mmes Lenoble, Duvois, Roche, Mrs Charlet, Pilard, Cazal.

**Etaient représentés :** Monsieur Collé donne procuration à Mr Brancourt. Madame Bénard donne procuration à Monsieur Maureille. Monsieur Abbey donne procuration à Monsieur Gognat.

**Assistaient :** Mmes Fromion, Letouzey, Giraud, Moniot. Mr Dornier.

**Etaient excusés :** Mrs Dion, Bredillet, Lamy, Prost.

**I – INTRODUCTION :**

Dans un premier temps, Jean-Claude Malou 1<sup>er</sup> vice Président a donné lecture d'un mot de Joël Abbey absent pour raison de santé. Dans ce message, Joël Abbey expose la situation financière de la Communauté de Communes qui avec sa montée en puissance et notamment le déploiement de services de plus en plus importants dans les domaines de l'enfance jeunesse, mais aussi l'action sociale ou encore l'emploi au sein de la nouvelle Maison des Services enviée de tous mais aussi le développement touristique doit prélever un produit fiscal supplémentaire pour financer l'ensemble de ces actions. Il a également souligné qu'en intégrant l'augmentation prévisionnelle, les taux des 4 taxes de la Communauté de Communes restent largement inférieurs aux taux moyens nationaux et départementaux des Communautés de Communes de même strate. En ce qui concerne les contrats Ambitions Côte d'Or, il a annoncé que des réunions seraient engagées prochainement avec l'ensemble des mairies. Il a proposé qu'Yves Gognat compétent en la matière, anime ces réunions.

A la demande de Joël Abbey, des documents d'information sur le plan de relance ont été diffusés à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

**PAYS : Animation PLH**

L'équipe d'animation du Pays s'est renforcée avec l'arrivée d'une animatrice Programme Local de l'Habitat en la personne de Marion CHENU.

Son poste est porté par la Communauté de Communes du Mirebellois.

## **II – MAISON DES ADOLESCENTS : L'ADOSPHERE**

Cet organisme satellite du Conseil Général également financé par l'Etat intervient gratuitement sur les territoires pour traiter les problématiques relatives à l'adolescence. Mme LIGEZ, responsable de cet organisme, est venue présenter les missions de cet établissement. La Maison des adolescents est un espace d'accueil et d'écoute conçu pour tout jeune en difficulté. Les jeunes peuvent être reçus avec ou sans rendez vous. Le service est gratuit et la confidentialité garantie. L'anonymat est également respecté. Cet organisme travaille en partenariat avec des professionnels de la santé et des juristes pour pouvoir apporter des solutions aux jeunes dans les diverses problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Cet organisme est essentiellement ouvert pour les adolescents mais il comporte aussi une porte d'entrée pour les parents avec des permanences spécifiques. L'ADOSPHERE est sur Dijon mais assure depuis début mars des permanences à Pontailler sur Saône grâce aux locaux de la Maison des Services. Cet organisme peut également être sollicité par les élus et travaille en étroite liaison avec les partenaires de l'enfance jeunesse sur les territoires, comme la Communauté de Communes à Pontailler sur Saône. Des plaquettes d'information ont été diffusées à l'ensemble des élus.

## **III- TOURISME**

### **1 – Activité Canoë**

Il a été envisagé en fin d'année 2008 de créer un parcours d'écopagayage de Heuilley sur Saône à Lamarche sur Saône. Ce parcours ne sera pas opérationnel pour l'été 2009. Pour l'été, une activité canoë-kayak pourrait être proposée en juillet-août. Cet essai permettra d'avoir une idée du taux de fréquentation avant de lancer la mise en œuvre du parcours d'écopagayage.

Les cours d'initiation ou balades seraient encadrés par un moniteur du Comité Départemental de canoë qui interviendrait une fois par semaine avec le matériel. Les après-midi seraient réservés à la pratique grand public (le matin réservé aux enfants des centres de loisirs).

Le Comité Départemental de canoë intervient moyennant un coût de 91 € par journée comprenant l'intervention du moniteur de 9 h à 17 h et le prêt du matériel. ou 55 € pour l'après-midi de 14 h à 17 h.

Cette action est très souple car s'il n'y a pas de réservation il est possible d'annuler l'intervention sans aucun coût pour la Communauté de Communes.

Le tarif proposé pour l'été 2009 qui permet de couvrir les coûts est de 6 € avec la licence par personne et pour une séance d'1 h 30

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Décide la mise en place de l'activité canoë Kayak pour l'été 2009
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Fédération
- Autorise le Président à signer l'avenant au contrat d'assurance pour l'intégration d'une RC organisateur relative à la mise en place de cette activité
- Fixe le tarif à 6 euros par personne (assurance comprise) pour une séance de 1 heure 30

Cette délibération est adoptée à raison de 39 voix pour, deux abstentions (Mr Maureille et sa procuration)

### Communication

Si cette activité est choisie et organisée rapidement, elle figurera dans le guide Vingeanne Val de Saône, sur les sites internet (Communauté de Communes, Pays, Cote d'Or Tourisme), le magazine de Cote d'Or Tourisme, un dépliant spécifique mis à disposition dans les OT des environs et chez les hébergeurs-restaurateurs

### 2 - Une activité pêche initiation et pratique encadrées par un Moniteur de Pêche mis à disposition par la Fédération de pêche

Sur le même principe que l'activité évoquée précédemment, la Communauté de Communes pourrait proposer avec le partenariat de la Fédération de la Pêche qui met à disposition un animateur diplômé gratuitement des séances d'initiation pêche pour les touristes (adulte ou enfant) avec un repas compris.

Le tarif proposé pour l'été 2009 est de :

- **Pour un groupe de 2 personnes** : 68 euros par personne pour une demi-journée comprenant
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel
- **Pour un groupe de 3 à 5 personnes** : 60 euros par personne pour une demi-journée comprenant
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel
- **Pour un groupe de plus de 5 personnes** : 55 euros par personne pour une demi-journée comprenant
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel
- **Pêche en bateau pour 2 à 3 personnes maximum** : 80 euros par personne comprenant :
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel

De même que l'action précédente, cette action est très souple. Elle peut être annulée s'il n'y a pas de réservations. Le moniteur diplômé est mis à disposition gratuitement par la Fédération de la pêche.

### Délibération

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide la mise en place d'une activité pêche au profit des touristes
- Fixe le tarif comme suit :
- **Pour un groupe de 2 personnes** : 68 euros par personne pour une demi-journée comprenant
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel

- **Pour un groupe de 3 à 5 personnes** : 60 euros par personne pour une demi-journée comprenant
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel
- **Pour un groupe de plus de 5 personnes** : 55 euros par personne pour une demi-journée comprenant
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel
- **Pêche en bateau pour 2 à 3 personnes maximum** : 80 euros par personne comprenant :
  - Le repas
  - La carte de pêche
  - Le prêt du matériel

### 3 – Maison de l'eau, de la pêche et de la nature : « De pierre en Palais »

En ce qui concerne le tarif des entrées, les tarifs d'entrée sont maintenus au niveau des années précédentes.(2 euros pour les adultes, 1 euros pour les enfants, gratuit pour les moins de 6 ans)

#### Produit touristique :

L'Office de Tourisme du Mirebellois a lancé un produit touristique « de Pierre en Palais ». Il s'agit d'accorder une entrée gratuite aux visiteurs qui apportent la preuve de leur visite dans 5 autres sites adhérant à la démarche. Dans le canton de Pontailier sur Saône, on a la Maison de l'eau, mais aussi le château de Talmay. Les preuves de visites seront collectées directement sur le guide Vingeanne Val de Saône. Il y a aussi des produits du terroir. Le périmètre concerné va de Champlitte à Heuilley sur Saône en passant par Arcelot et Sacquenay.

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte d'adhérer à la démarche et décide d'accorder une entrée gratuite dans le cadre de « Pierre en Palais » à toute personne qui apportera la preuve de 5 visites sur les autres sites adhérant à la démarche.

### 4 – Subvention Office de Tourisme

#### **Fonctionnement Office du Tourisme 2009**

En contre partie des missions confiées à l'Office du Tourisme par convention en février 2006, le Conseil de Communauté lui attribue chaque année une subvention.

Il est proposé au vu des comptes remis pour l'exercice 2008 et du budget primitif 2009 de lui attribuer une subvention pour 2009 comme suit :

- de 19 000 euros au titre de l'exercice 2009
- de 2 000 euros supplémentaires pour 2009 à verser sur le 4<sup>ème</sup> trimestre au vu des comptes arrêtés au 30 septembre. Le versement de ces 2 000 euros fera l'objet d'une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Décide l'attribution à l'Office de Tourisme d'une subvention de 19 000 euros et 2 000 euros supplémentaires à verser selon l'arrêté des comptes au 30

septembre. Le versement des 2 000 euros fera l'objet d'une délibération spécifique.

⇒ Autorise le Président à signer l'avenant à la convention qui prévoit les modalités de versement de la subvention.

#### **IV – STRUCTURE MULTI ACCUEIL : Crèche halte garderie**

##### **Emprunt**

Le financement de la création d'une structure multi accueil nécessite de contracter un emprunt pour les 20 % à charge de la Communauté de Communes, soit 150 000 euros. Nous avons reçu les offres suivantes :

<b>Organisme</b>	<b>Durée emprunt</b>	<b>Taux</b>
Caisse d'Épargne	20 ans (rbst trimestriel)	4.45 % Frais dossier 200 euros
Crédit Agricole	20 ans (rbst trimestriel)	4.45% Frais de dossier 0.10 % montant emprunté (150 euros)
Banque Populaire	20 ans (trimestriel)	4.52 % sans frais de dossier

##### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de souscrire un emprunt de 150 000 euros
- Auprès du Crédit Agricole
- Au taux de 4.45 %
- Sur une durée de 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Autorise le Président à signer le contrat à intervenir

Cette décision est adoptée à raison de 39 voix pour et 2 abstentions.

#### **V – ENFANCE JEUNESSE**

**Relais petite enfance** : l'exposition qui est dans la salle de réunions porte sur le rôle et les missions du relais ainsi que les travaux et activités réalisés. Elle a été utilisée pour le renouvellement de l'agrément par la CAF. Si des communes sont intéressées par cette information, l'exposition peut être mise en place en mairie ou dans une salle appropriée. contacter Dominique ou Sylvie pour la mise en place.

**Subventions 2009** : Une enveloppe de subventions a été inscrite au budget (action sociale) pour les associations suivantes :

- Association Centre Social
- MJC
- ASAPV
- Mission locale
- Journal mots d'école
- Aide à la pratique musicale
- Cross cantonal

Cette enveloppe se monte à 20 960 euros.

Les subventions seront attribuées aux associations au vu de leurs demandes accompagnées de leurs bilans financiers et budgets dans la limite de l'enveloppe.

### **Subvention Cross Cantonal des Ecoles:**

L'inspection académique a sollicité une subvention pour le transport des enfants à la course longue organisée pour les écoles du canton de Pontailier sur Saône, course organisée chaque année. Le budget transport de cette manifestation s'élève à 870 euros.

Il est proposé de verser une subvention de 500 euros qui favorisera la participation de tous les enfants du Canton à cette manifestation.

**Délibération** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 500 euros à l'inspection académique pour participer à l'organisation du transport des enfants au cross cantonal des écoles.

## **VI - FINANCES**

Comme les années précédentes, le compte administratif et le compte de gestion 2008 ainsi que le budget primitif 2009 doivent être adoptés. Ces documents ont été remis à l'ensemble des délégués. Ils sont tous structurés de la même manière :

- dans la première colonne le budget primitif de 2008
- le compte administratif dans la seconde colonne
- et le projet de budget 2009 dans la dernière colonne

Le budget a été ventilé de manière analytique pour permettre de visualiser le coût de chaque service mis en place.

Pour chaque section fonctionnement et investissement, il y a un état récapitulatif présentant les dépenses et les recettes de chaque service. Derrière cet état récapitulatif, le détail des dépenses et recettes de chaque service.

### **1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs et compte de gestion 2008 qui présentent les résultats suivants :

#### **Budget général :**

Résultat de fonctionnement : + 75 628.40 €  
Résultat d'investissement : - 108 793.59 €

#### **Secrétariat :**

Résultat de fonctionnement : - 1 991.77 €

#### **Budget annexe ZAE :**

Résultat de fonctionnement : 63 971.62 €  
Résultat d'investissement : -100 215.76 €

- ⇒ Soit un résultat global suivant :
- ⇒ Fonctionnement : 137 608.25 €
- ⇒ Investissement : - 209 009.35 €

## 2 – **AFFECTATION DU RESULTAT**

Il convient maintenant de délibérer sur l'affectation du résultat. Vous savez que pour garantir la bonne utilisation des fonds publics et notamment pour éviter le surendettement des collectivités locales, les Collectivités locales doivent affecter une part du résultat de fonctionnement en recette d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de fonctionnement 2008 du budget général et budget annexe comme suit :

### ***BUDGET GENERAL***

Au vu des résultats de l'exercice 2008,  
Résultat de fonctionnement : + 75 628.40 €  
Résultat d'investissement : - 108 793.59 €

Vu les restes à réaliser :  
Dépenses : 269 000 euros  
Recettes : 482 805 euros

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget général comme suit :

- 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés 0 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 75 628.40 €

### ***BUDGET ANNEXE SECRETARIAT***

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe secrétariat comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté : - 1 991.77 (il n'y a pas de section investissement)

### ***BUDGET ANNEXE ZAE***

Au vu des résultats de l'exercice 2008,

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAE comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté : 63 971.62 €
- Budget primitif 2009

## FISCALITE

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 20 000 euros. Ce suréquilibre est dû aux services du Pays et aux décalages de perception des recettes. Il n'est donc pas significatif. La section de fonctionnement ne génère pas suffisamment de recettes pour couvrir les charges de fonctionnement courantes et le remboursement de la dette. L'augmentation du prélèvement fiscal de 35 000 euros prévue permet de compenser le manque de recettes de fonctionnement et de couvrir les intérêts des emprunts.

L'augmentation du produit fiscal de 35 000 euros correspond à une augmentation moyenne des taux de 0.23 points. Soit les taux suivants :

TAUX	TAUX 2008	Taux 2009	Points d'augmentation
Taxe d'habitation	0.48 %	0.584 %	0.104
Foncier bâti	0.916 %	1.12 %	0.204
Foncier non bâti	2.22 %	2.70 %	0.480
Taxe professionnelle	0.618 %	0.752 %	0.134

Malgré cette augmentation, la Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône est l'une des Communautés de communes du Département avec la pression fiscale la plus faible :

### FISCALITE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Communauté de Communes	Nb habitants	Produit fiscal	TH	TFB	TFNB	TP
Communauté de Communes du Chatillonnais	21 110		1,27	2,21	4,22	1,31
Communauté de Communes Auxonne	14 440		0,97	1,99	3,86	1,15
Communauté de Communes Mirebeau	8 538	941 000	3,22	6,07	12,91	3,92
Communauté de Communes Vitteaux	3 367		1,98	3,99	5,97	1,98
COVATI Is sur Tille	11 600		1,46	3,1	6,35	2,24
Communauté de Communes Canton de Bligny sur Ouche	2 813		1,72	3,37	7,14	1,74
Communauté de Communes Vallée de l'Ouche	6 928	543 534	0,244	0,452	1,48	9,83
Communauté de Communes Pays St Seine	3 214		2,73	5,5	17,29	4,31

TAUX MOYEN CC COTE D'OR 2008	1,70	3,34	7,40	3,31
TAUX CC PONTAILLER 2008	0,48	0,916	2,22	0,618
TAUX CC PONTAILLER 2009 (prévision)	0,584	1,12	2,7	0,752
Moyenne nationale 2008	2.41	3.70	10.28	2.70

## **VOTE DU TAUX des 4 taxes :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le taux des 4 taxes pour 2009 comme suit :

TAUX	Taux 2009
Taxe d'habitation	0.584 %
Foncier bâti	1.12 %
Foncier non bâti	2.70 %
Taxe professionnelle	0.752 %

## **Délibération sur le budget primitif :**

- **Budget primitif 2009**

Après avoir entendu des explication sur le budget 2008, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2009 qui s'équilibrent comme suit :

### ***BUDGET GENERAL***

	<b> FONCTIONNEMENT</b>	<b> INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	1481972	1415356
Recettes	1488138	1415356

### ***BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICES SECRETARIAT***

	<b> FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses	138166
Recettes	138166

### ***BUDGET ANNEXE ZAE***

	<b> FONCTIONNEMENT</b>	<b> INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	103217	103217
Recettes	103217	103217

(Monsieur Maureille quitte la séance après le vote du budget primitif)

## **VII – PERSONNEL**

**Suppression de poste animatrice/directrice Accueil de loisirs** : Le Conseil Communautaire décide de supprimer le poste d'animatrice/directrice accueil de loisirs d'une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, poste qui a été remplacé par le poste de 28 heures hebdomadaires.

**Temps partiel Nadège Hamy** : Nadège Hamy a sollicité le renouvellement de son activité à temps partiel à raison de 33 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, accepte de reconduire l'activité à temps partiel de Nadège Hamy à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 pour une durée de 1 an

## VIII – SECRETARIAT

### 1 – Tarif prestation de services secrétariat pour 2009

Le Conseil Communautaire fixe le tarif de la prestation de service secrétariat pour 2009 à 18.76 € de l'heure (tarif identique à celui de 2008)

Les heures supplémentaires réalisées à la demande des communes leur seront refacturées.

### 2 – Convention de prestations de services Secrétariat du SISOV

Le Conseil Communautaire accepte que la durée de la prestation de services secrétariat au profit du SISOV soit augmentée de 8 heures.

Le Président est autorisé à établir et à signer l'avenant correspondant.

### 3 - Prestation de service secrétariat Commune de Tellecey

La Commune de Tellecey a sollicité une heure supplémentaire de secrétariat à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

⇒ Le Conseil Communautaire autorise le Président à établir et à signer l'avenant à la convention de prestation de services prenant en compte cette modification de durée hebdomadaire.

## IX – QUESTIONS DIVERSES

**Extension de réseaux eau potable sur Vonges** : La Société SNPE réalise des extensions de réseaux eau potable à sa charge pour alimenter l'ensemble de ses propriétés. Les réseaux passent sur les terrains appartenant à la Communauté de communes. (ainsi les terrains seront alimentés en eau potable)

### **Délibération** :

⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise la Société SNPE à passer ses canalisations eau potable sur les propriétés de la Communauté de communes et autorise le Président à signer la convention de servitudes correspondante.

**Déchets** : La Commune de Lamarche sur Saône a souhaité avoir une colonne verre supplémentaire. C'est le Communauté de Communes qui de part les statuts finance cet équipement. Le Conseil Communautaire émet un avis favorable pour prendre en charge ce nouvel équipement.

**Admission en non valeur Redevance déchets ménagers** : La trésorerie a transmis une demande d'admission en non valeur pour une personne sans domicile fixe.

Le Conseil Communautaire autorise l'admission en non valeur de cette créance à hauteur de 140 euros.

**Divers** :

- Monsieur Pelletier demande que l'on retravaille sur le haut débit
- Monsieur Pilard demande que la Communauté de Communes mette en place des actions en faveur de l'emploi. Réponse lui a été faite sur les actions mises en place dans le cadre de la maison des services en partenariat avec le Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et la mission locale en faveur de l'emploi avec des permanences hebdomadaires ainsi que des ateliers de recherche d'emploi.
- Monsieur Vitureau demande le bilan financier de la manifestation qui a eu lieu sur la Voie bleue en septembre
- Monsieur Pelletier demande un état d'avancement du périscolaire sur le canton.